

2.4

La forêt

SYNTHÈSE

La forêt rhônalpine s'étend sur un territoire aux sols et climats très variés. Elle offre une large palette d'essences et de milieux naturels parfois exceptionnels.

Elle joue plusieurs rôles : production de bois, protection contre les risques naturels, production d'**aménités**, préservation de l'environnement... Les difficultés d'exploitation, liées au relief et à la forte baisse des cours du bois, entraînent un vieillissement des arbres qui peut compromettre ces différentes fonctions.

Le maintien d'une filière bois dynamique, de la récolte à la transformation, est donc un enjeu essentiel sur le plan économique, mais aussi social et environnemental.



© Crédit photo : DIFEN

■ Coupe de bois sur le plateau du Retord (01)

BILAN ENVIRONNEMENTAL

Un ensemble varié et en extension

La forêt rhônalpine est vaste : 1,74 million d'hectares. Elle recouvre 37 % du territoire régional, soit nettement plus que le taux de boisement national (27 %). Les parties les plus boisées sont les zones méditerranéennes (sud Ardèche et Drôme) et les moyennes montagnes (Préalpes, Jura, Massif central), où la déprise agricole est la plus forte. À l'opposé, la zone alpine (Tarentaise, Maurienne, Oisans) est relativement peu boisée en raison de l'altitude plus élevée. La densité humaine et le maintien d'une activité agricole sont à l'origine de la faible couverture forestière des plaines et des vallées.

On observe une large palette d'essences, due à des conditions de sol, de relief et de climat extrêmement variées. La région offre ainsi de nombreux types de forêt, avec des peuplements naturels de feuillus, de résineux et mixtes, et une grande diversité d'habitats pour la faune et la flore qui ont été protégés par leur isolement.

La forêt s'accroît régulièrement, en surface (4 700 hectares par an) et en volume moyen de bois sur pied. L'extension de la surface boisée provient en grande partie de la déprise agricole. Sous nos climats tempérés, la forêt est en effet le résultat de l'évolution naturelle de la végétation. Ce processus ne doit pas être confondu avec les plantations monospécifiques réalisées par les hommes (douglas, peupliers...). Dans les deux cas, ces boisements sont souvent accusés de modifier les paysages et les écosystèmes locaux.

L'accroissement du volume sur pied est dû au vieillissement des forêts et aux difficultés croissantes rencontrées pour la commercialisation des bois. Sur les deux tiers de sa surface, la forêt rhônalpine présente en effet des pentes supérieures à 30 %, seuil au-delà duquel la mécanisation des travaux forestiers devient difficile.



La forêt rhônalpine

- **Les forêts publiques**, appartenant à l'État (180 forêts pour 117 000 ha) ou aux collectivités locales, relèvent du régime forestier (1 680 forêts pour 325 000 ha). Elles sont gérées par l'Office national des forêts (ONF) selon des plans d'aménagement. Elles représentent un peu plus du quart de la forêt rhônalpine.
- **Les forêts privées** constituent les trois quarts de la forêt régionale. Les ensembles unitaires de plus de 25 ha font l'objet d'un plan simple de gestion (PSG) agréé par le Centre régional de la propriété forestière (CRPF) : 700 plans sont actuellement agréés pour une superficie de 62 000 ha. La forêt privée est très morcelée : chaque propriétaire possède en moyenne 2,5 ha, souvent en plusieurs parcelles.
- **Le classement en forêt de protection** soumet certains massifs, dont la conservation est nécessaire pour des raisons particulières (protection contre l'érosion ou les risques naturels...), à un régime spécial. 6 200 ha sont concernés dans quatre départements.

L'industrie du bois

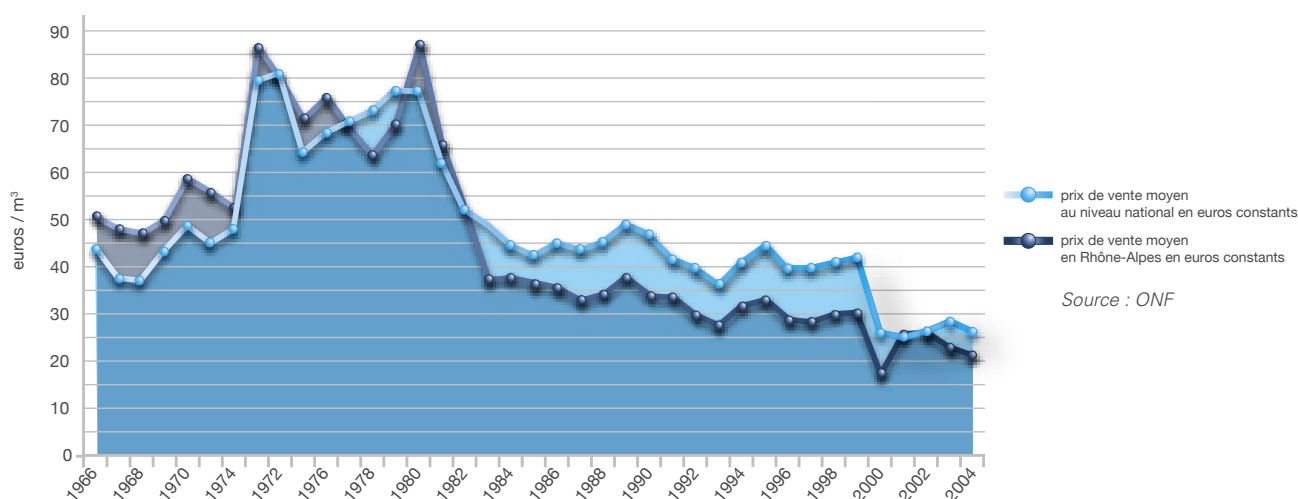
L'industrie du bois est une activité ancienne en Rhône-Alpes. Elle bénéficie d'un important marché local, lié

au niveau de population et au dynamisme économique de la région. Ces industries sont assez bien réparties à l'intérieur et à proximité des massifs forestiers. Elles génèrent 55 000 emplois, dont 8 000 en amont de la filière (gestion et exploitation forestière, scierie) et 47 000 en aval (transformation du bois : menuiserie, ameublement, papeterie...).

4,5 millions de m³ sont exploités chaque année, dont une moitié est destinée aux circuits commerciaux et l'autre principalement consommée pour le chauffage individuel. Le bois énergie est également utilisé dans des chaufferies collectives ou industrielles.

La forêt rhônalpine reste cependant sous-exploitée puisque la production ligneuse biologique est estimée à 8,5 millions de m³ par an. Cette situation s'explique par la baisse du prix de vente des bois sur pied, qui a été divisé par deux ces vingt dernières années. Les fortes pentes du relief, la faiblesse du réseau de pistes forestières, notamment par rapport aux autres pays alpins, et le morcellement de la propriété forestière privée sont de sérieux handicaps face à la concurrence des bois importés de l'étranger. Le bilan écologique des filières locales est pourtant nettement meilleur que celui des filières d'importation.

Evolution comparée du prix de vente du bois, en Rhône-Alpes et au niveau national, toutes catégories confondues en euros/m³



Coûts des bois « bord de route » selon la difficulté d'exploitation en Rhône-Alpes

Difficulté d'exploitation	Coût (euros/m ³)
Facile (bûcheronnage mécanisable, courte distance de débardage)	12-15
Moyenne (bûcheronnage manuel, débardage facile)	15-30
Difficile (bûcheronnage manuel, débardage difficile)	30-60

Source : DRAF Rhône-Alpes

De multiples fonctions

Au-delà des activités de production, la forêt remplit plusieurs fonctions : protection contre les risques naturels, préservation des ressources en eau, maintien des paysages et de la biodiversité... Les formations forestières le long des cours d'eau (les ripisylves) jouent un rôle important pour le maintien de corridors biologiques favorables à la faune, mais aussi pour la qualité et la régulation des eaux.

Lorsque son exploitation n'est pas rentable et que la forêt n'est plus entretenue, on parle de « déprise forestière ». C'est le cas des zones les plus accidentées de Maurienne et du Trièves. Les forestiers réfléchissent actuellement à des interventions minimales, de faible coût, pour assurer la stabilité de ces peuplements et éviter les risques d'érosion, d'éboulement ou d'incendie.

La forêt est également un milieu très fréquenté pour des usages de détente et de tourisme. Localement, cette fréquentation peut engendrer des problèmes spécifiques, été comme hiver : dérangement de la faune sauvage, régénération plus difficile de la végétation, ouvertures de pistes de ski...

La mise en place des chartes forestières de territoire devrait favoriser la prise en compte globale de ces enjeux environnementaux, économiques et sociaux. Elle permettra également de renforcer la sensibilisation de tous les acteurs concernés par la gestion des espaces forestiers.

ÉTAT DES LIEUX

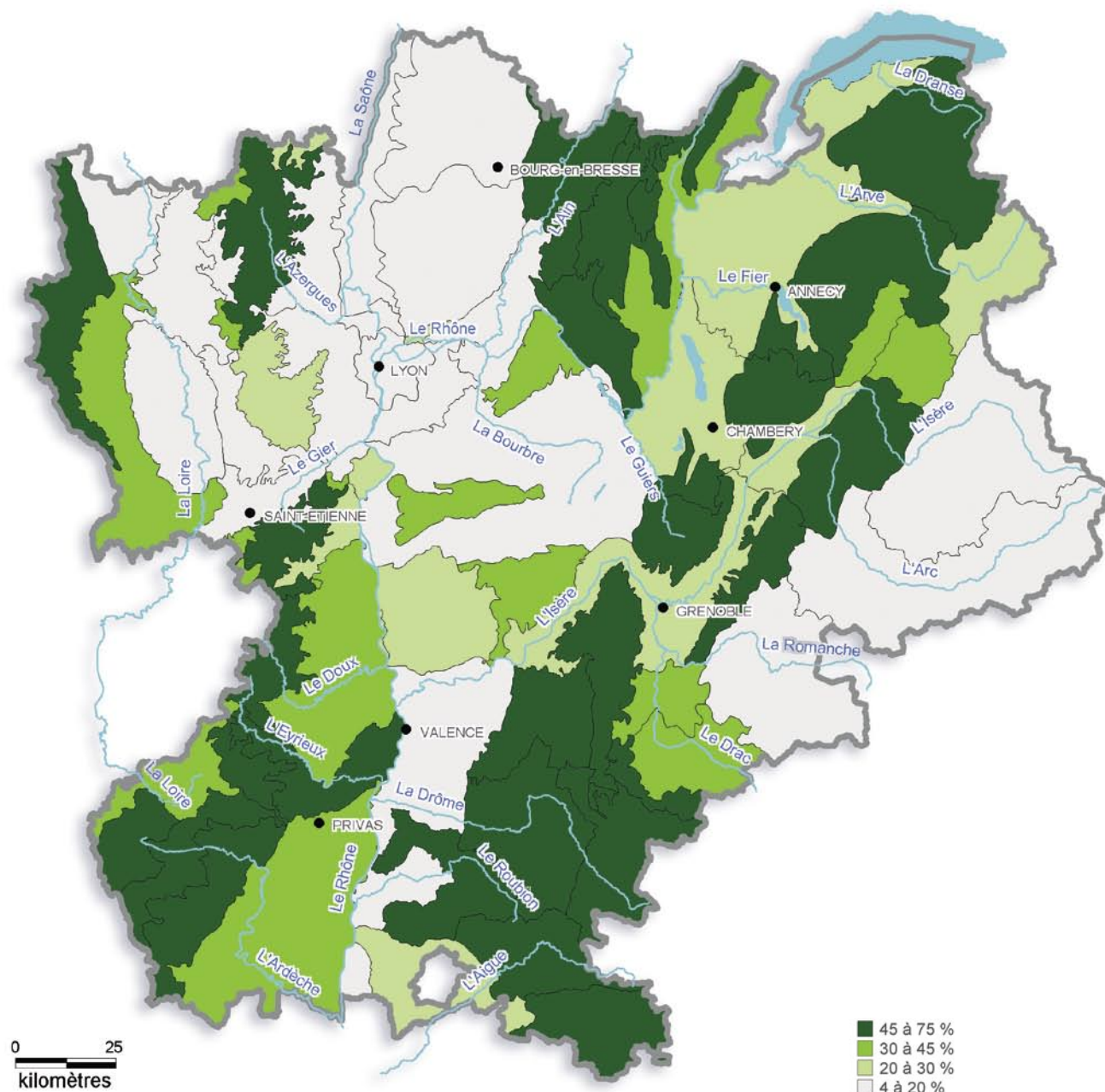
<i>Atouts</i>	<i>Faiblesses</i>
<ul style="list-style-type: none"> • La forêt rhônalpine présente une grande variété de peuplements naturels et d'écosystèmes. • La demande sociale est très forte, tant au niveau des fonctions que joue la forêt (protection contre les risques naturels, paysage, qualité des eaux...) qu'en matière de fréquentation touristique et de loisir. • Les industries du bois sont ancrées dans le tissu économique local et génèrent de nombreux emplois. • L'utilisation du bois pour le chauffage est très répandue dans l'habitat individuel. Les chaufferies collectives et industrielles se développent également. • La filière bois est organisée en interprofession (regroupant propriétaires forestiers, exploitants, activités de transformation, architectes...), avec le soutien de la région et des départements. • Une démarche de certification pour la gestion durable des forêts se développe depuis trois ans auprès d'un nombre croissant de propriétaires, publics et privés. 	<ul style="list-style-type: none"> • La rentabilité du bois est de plus en plus faible et provoque le désintérêt des propriétaires forestiers. Il est nécessaire de trouver des financements pour que la forêt continue à assurer les fonctions qui ne sont pas prises en charge par le secteur marchand (protection contre les risques naturels...). • Le niveau d'exploitation actuel ne suffit pas à compenser la production biologique, ce qui entraîne un vieillissement des forêts. • Localement, la surfréquentation par le tourisme estival ou hivernal génère des impacts significatifs sur le milieu naturel. • L'abondance de la grande faune sauvage (ongulés), qui se nourrit de jeunes plants, peut mettre en péril le renouvellement de la végétation. Les régions de moyenne montagne sont les plus touchées, avec des impacts écologiques et économiques importants.

TENDANCES ÉVOLUTIVES

<i>Opportunités</i>	<i>Menaces</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Le public et les élus locaux manifestent un intérêt toujours plus grand pour les questions environnementales concernant les massifs forestiers. • Les enrésinements importants du Massif central devraient se stabiliser dans les années à venir, par manque de terres disponibles et baisse de la rentabilité de la production sylvicole. • Le bois énergie devrait se développer en raison du renchérissement des produits pétroliers et des politiques volontaristes de l'Europe, de l'État, de la Région et des autres collectivités territoriales. • La possibilité de labels de qualité pour le bois, l'appellation d'origine contrôlée (AOC), devrait contribuer à redynamiser les filières locales. • La révision des documents d'urbanisme est l'occasion de préserver les ripisylves, surtout dans les vallées alpines urbanisées. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le réchauffement climatique entraînera probablement des modifications dans la répartition des espèces forestières, ainsi que de nouveaux risques : feux de forêt, stress hydrique ou dépérissement des essences exigeantes en humidité comme le hêtre, le sapin et l'épicéa. • Le manque d'entretien, qui accompagne la baisse des cours du bois, entraîne une déprise forestière dans les zones les plus accidentées (Maurienne, Trièves...). • Les peupleraies (qui ne font pas partie de la forêt au sens strict) ont tendance à diminuer en raison des contraintes environnementales et de leur moindre intérêt économique. Cette évolution devrait avoir des conséquences négatives sur l'industrie aval. • Les enjeux économiques, sociaux et environnementaux liés à la mondialisation sont considérables. Grâce à des coûts plus bas, les mêmes essences (épicéa et sapin) pénètrent le marché local, avec un risque de marginalisation des entreprises de première transformation (travaux forestiers, scieries...), mais aussi, à plus long terme, des secteurs en aval (ameublement, papeterie...).



Taux de boisement par région forestière IFN



OBJECTIFS DE RÉFÉRENCE

Engagements internationaux

- La mise en œuvre du protocole de Kyoto (11 décembre 1997) sur les émissions de gaz à effet de serre aura un impact positif sur les problématiques forestières.
- La Convention alpine (7 novembre 1991) comprend un volet forestier contraignant. Elle est complétée par un protocole sur la forêt de montagne signé en 1996.
- La conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe a adopté des résolutions contraignantes au cours de ses quatre réunions successives à Strasbourg (1990), Helsinki (1993), Lisbonne (1998) et Vienne (2003).
- Des projets forestiers sont éligibles à des programmes transfrontaliers financés par l'Europe (Life, Interreg...). L'Union européenne finance également des programmes forestiers au titre du règlement de développement rural.

Engagements nationaux

- Le Code forestier, qui édicte des règles générales de protection pour les massifs forestiers, indique que la politique forestière est de la compétence de l'État. Il autorise aussi la création d'un régime juridique particulier sur certaines forêts de protection.
- L'État finance des programmes forestiers dans le cadre du contrat de plan État-Région, de ses conventions d'application pour les massifs montagneux, du plan chablis établi après les tempêtes de décembre 1999 et de lignes budgétaires spécifiques.

Engagements régionaux et locaux

- Les orientations régionales forestières, approuvées en 1999 par le ministre chargé des forêts, après avis favorable du conseil régional, fixent le cadre régional indicatif de la politique forestière.
- Le schéma régional de gestion sylvicole des forêts privées de Rhône-Alpes, établi par le CRPF, a été approuvé par le ministre chargé des forêts le 16 juin 2005.
- Le conseil régional finance des programmes forestiers dans le cadre du contrat de plan État-Région.
- Les conseils généraux peuvent financer des programmes forestiers, notamment pour la restructuration foncière.
- Les chartes forestières de territoire, les contrats de développement Rhône-Alpes et les plans de développement de massif devraient permettre de mobiliser des financements au profit des forêts publiques et privées.

GLOSSAIRE :

Aménités : biens ou services produits par la nature ou résultant d'une interaction de l'homme avec la nature, améliorant le bien-être des individus : les beaux paysages cultivés ou non, la flore, la faune, la biodiversité, etc., sont autant d'aménités. Elles sont reconnues comme autant de ressources rares, le plus souvent uniques et susceptibles d'une exploitation et d'une conservation en vue du développement économique.



■ Transformation du bois

© Crédit photo : Marc ROBERT